

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024\_047

**Objet : Attribution d'une subvention au Centre André Malraux**

**Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (63) :**

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (15) :**

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

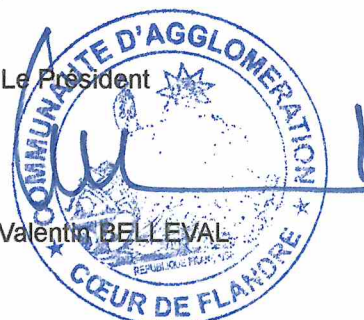
**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024\_047

**Objet : Attribution d'une subvention au Centre André Malraux**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre notamment ses actions culturelles relatives au développement de réseaux et d'actions à l'échelle du territoire communautaire,

Considérant le projet artistique et culturel adopté le 5 juillet 2022,

Considérant le projet artistique et culturel du Centre André Malraux, Scène(s) de Territoire, fixant les objectifs suivants :

- d'organiser une saison de spectacles vivants et de s'affirmer comme une structure de production et de confrontation de formes artistiques pluridisciplinaires,
- d'impulser dans son aire d'implantation (Hazebrouck et l'ensemble du territoire de Cœur de Flandre) des actions de développement culturel favorisant de nouvelles initiatives à l'égard de la création artistique à destination de tous les publics,
- de favoriser l'accès à la programmation culturelle, notamment en développant des dispositifs.

Considérant la convention triennale définissant le cadre partenarial des signataires pour la mise en œuvre des actions culturelles sur le territoire ;

Considérant la programmation riche et qualitative proposée à chaque saison culturelle par le CAM et son impact à l'échelle du territoire ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat pour un an avec le Centre André Malraux,
- d'accorder au Centre André Malraux une subvention de 50 000 €,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

*En qualité d'administrateurs de l'association, César STORET et Sabrina FLORQUIN-BLONDEL ne prennent pas part au vote.*

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Valentin BELLEVAL

